



# Journée d'Etude

Avec les partenariats du Barreau de Draguignan, du Barreau de Nice, de l'Ecole des Avocats du Sud-Est.

Le CERDP organise à la  
**Faculté de Droit et Science Politique**  
Amphithéâtre 202 (1<sup>er</sup> étage du bâtiment central)

Le vendredi 24 mai 2013

une journée d'étude sur le thème :

## Le droit de l'exécution des peines : espoirs ou désillusions ?

La phase de l'exécution de la peine est devenue aussi importante que celle de son prononcé.

La peine n'a d'utilité que par une exécution effective et constructive. De celle-ci dépendront la réinsertion du condamné et la protection de la société.

L'inflation législative des dernières années en la matière illustre l'intérêt grandissant du législateur pour le droit de l'exécution des peines, mais aussi sa difficulté à résoudre les problèmes essentiels liés à la lutte contre la récidive et la surpopulation carcérale.

La prison n'est plus l'unique référence. Les aménagements de peine sont de plus en plus valorisés. Cependant, le système actuel révèle des incohérences et des dysfonctionnements. La pénurie de moyens ne permet pas d'assurer un suivi satisfaisant des condamnés en milieu ouvert.

Cette journée d'étude, organisée par le CERDP, est la première à Nice en droit de l'exécution des peines. Les plus grands spécialistes universitaires en la matière s'interrogeront sur la valeur des mesures actuelles et futures (surveillance électronique, libération conditionnelle, probation...). Les différents acteurs des procédures d'exécution (JAP, Ministère public, SPIP, Avocats) exposeront l'intérêt et les difficultés de leur fonction.

Cette journée intéressera directement les praticiens, les universitaires, ainsi que les étudiants grâce à l'actualité des problématiques abordées.

# PROGRAMME

Vendredi 24 mai 2013

Sous la présidence de **Jean PRADEL**, Professeur émérite de l'Université de Poitiers,  
Membre titulaire de l'Académie internationale de droit comparé

## MATIN : Les mesures de l'exécution des peines

- 8h30 Accueil des participants
- 9h00 Allocution d'ouverture  
**Christian VALLAR**  
Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice.  
**Yves STRICKLER**  
Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis,  
Directeur du Centre d'études et de Recherches en Droit Privé  
**Fabienne GHELFI**  
Maître de Conférences HDR à l'Université de Nice-Sophia Antipolis,  
Directrice scientifique de la journée d'étude
- 9h15 - L'évolution de la politique pénale en matière d'exécution des peines  
**Astrid Garraud**,  
Doctorante à la Faculté de Droit de Nice
- 9h45 - La perte de sens des aménagements de peine  
**Martine Herzog-Evans**,  
Professeur à l'Université de Reims
- 10h15 - Débats et pause
- 10 h 45 - La libération conditionnelle, mode normal de sortie des détenus ?  
**Fabienne Ghelfi**,  
Maître de Conférences HDR à l'Université de Nice Sophia-Antipolis
- 11h15 - La fin de l'exécution de la peine  
**Evelyne Bonis-Garçon**,  
Professeur à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV,  
Institut de sciences criminelles et de la justice
- 11h45 - Débats
- 12h00 - Déjeuner libre

## APRES-MIDI : Les acteurs de l'exécution des peines

- 14h00 - Le juge d'application des peines : vers une disparition ?  
**Anne Gentilini**,  
Juge de l'application des peines au Tribunal de Grande Instance de Nice
- 14h30 - Le Ministère public : des pouvoirs à renforcer ?  
**Cédric Logelin**,  
Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Grasse
- 15h00 - Débats et pause
- 15h30 - Le SPIP : un service en difficulté ?  
**Michelle Bruyère**,  
Directrice adjointe des Services pénitentiaires d'insertion et de probation des Alpes-Maritimes
- 16h00 - L'avocat : un rôle insuffisant ?  
  
\* L'avocat du condamné  
**Adrien Verrier**,  
Avocat au Barreau de Nice,  
Membre du Conseil de l'Ordre  
  
\* L'avocat de la partie civile  
**Christine Jeantet**,  
Avocat au Barreau de Draguignan,  
Membre du Conseil de l'Ordre
- 16h30 - Débats
- 16h45 - Rapport de synthèse  
**Jean Pradel**,  
Professeur émérite de l'Université de Poitiers  
Membre titulaire de l'Académie internationale de droit comparé
- 17h 15 Clôture

Université de Nice-Sophia Antipolis  
Faculté de Droit et Science Politique

## Journée d'étude

NICE, le vendredi 24 mai 2013

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**A RETOURNER AU PLUS TARD :  
Le 17 mai 2013**

**Attention :** Les annulations, avec remboursement des sommes reçues, seront acceptées jusqu'au 17 mai 2013

au Secrétariat du **CERDP**  
Faculté de Droit et Science Politique  
Avenue Doyen Louis TROTABAS - Bureau 412 bis  
06050 NICE Cedex 1  
Tél. : 04 92 15 71 65 - Fax : 04 92 15 71 67  
Site internet : <http://webs.unice.fr/CERDP>

accompagné de votre règlement des droits d'inscription

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

.....

Courriel : .....

50 Euros - la journée du 24 mai 2013  
(Les frais d'inscription comprennent l'accueil des participants et la documentation.)

15 Euros - Tarif préférentiel pour les actes du colloque

Je règle la somme de .....Euros par chèque bancaire  
OU postal ci-joint, à l'ordre de l'agent comptable de l'UNS.

Je souhaite une facture.

Je souhaite une attestation de présence.

Date :

Signature :

